



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- PV Comité directeur du 30.10.2025
- Info PV Commission de Discipline du 29.10.2025
- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire du 20.10.2025
- PV du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 28.10.2025
- PV Commission restreinte de Prévention Médiation et Education du 27.10.2025
- PV Commission d'Arbitrage du 03.10.2025
- PV Commission restreinte des Statuts & Règlements du 28.10.2025
- PV Commissions restreintes d'Organisation des Compétitions des 27.10.2025 & 30.10.2025
- PV Commission restreinte du Foot Animation du 30.10.2025
- PV Commission des Délégués du 05.09.2025
- Calendrier des formations techniques 2025/2026

FORMATION SECRETAIRE / CORRESPONDANT

Une formation secrétaire/correspondant se déroulera le **samedi 15 novembre 2025** au District - site de MONTRY de 9H30 à 12H00

Coupon réponse en page intérieure

CALENDRIERS

FOOT ANIMATION & CRITERIUMS FEMININS

Retrouvez les calendriers des catégories ci-dessous sur FOOTCLUBS et sur le site internet du District :

- ♦ CRITERIUMS U9 / U10 / U11 / U12 / U13 EXCELLENCE
- ♦ U9 / U10 / U11 / U12 / U13 ESPOIRS
- ♦ CRITERIUMS U9F / U11F / U13F / U15F / SENIORS F. à 8

INFO COMPETITION

► **CRITERIUM
U13 EXCELLENCE**

début le 08 novembre 2025

FESTIFOOT

Retrouvez en fin de journal la répartition pour les plateaux organisés les

- 08.11.2025
- 15.11.2025

TIRAGE DES COUPES

Les tirages des Coupes 77 & Comité U15 et U14 seront effectués le
jeudi 06 novembre 2025
pour une date de jeu fixée au 22 novembre 2025

SENIORS D4D

Suite à un engagement supplémentaire retrouvez le calendrier par journées mis à jour

Amicale des Educateurs de Football Seine et Marne

Reçoit Flavien BINANT

Directeur technique du centre de formation
Entraîneurs U17 nationaux

Lundi 3 novembre 2025

50 avenue du 27 août 1944
77450 MONTRY

Accueil à partir de 19h15



« Vivre et Transmettre sa passion »

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 01 et 02 novembre 2025



M. Jean-François DIDIER
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Lundi 03 novembre 2025

Commission d'Éthique

-
19H00

Mardi 04 novembre 2025

Commission des Statuts & Règlements

-
18H00

Mercredi 05 novembre 2025

Commission de Discipline

-
16H00

Jeudi 06 novembre 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

-
16H00



DISTRICT SEINE ET MARNE DE FOOTBALL

FORMATION
SECRETAIRE / CORRESPONDANT

Le samedi 15 novembre 2025

De 9H30 à 12H00

Au District à MONTRY

N° affiliation du club : Nom du club :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : Téléphone Portable :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : Téléphone Portable :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : Téléphone Portable :

Toute la correspondance doit être adressée soit :

A la Direction Administrative : 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY / Tél. : 01.60.04.14.44

Adresse mail commune : secretariat@seineetmarne.fff.fr

DEVENEZ DÉLÉGUÉ OFFICIEL DU DISTRICT!

Il s'assure de la bonne application
des règlements.

Il facilite l'organisation et le bon
déroulement des rencontres.

Le délégué ne prend jamais les
décisions de jeu : c'est le rôle
exclusif de l'arbitre.

PROFIL RECHERCHÉ

- Motivé(e) et bénévole
- Mobile sur tout le département
- Organisé(e) et doté(e) de
qualités relationnelles
- À l'aise avec l'informatique
- Connaissance des règles et de
l'organisation du football

INTÉRESSÉ ?
ENVOI TA CANDIDATURE À
DIRECTION@SEINEETMARNE.FFF.FR





Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du jeudi 30 octobre 2025

Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

Ententes

EMERAINVILLE/ LESIGNY

Club support : EMERAINVILLE

Catégorie en entente : U15 D2B équipe 2



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 29 octobre 2025

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

AUDITION

Match 54687735
Loing 31 – Misy Villeneuve 31
Vétérans D4C du 05/10/2025

REPRISE DE DOSSIERS

Match 54938913
Nandy 31 – Ozoir 32
Vétérans D1 du 12/10/2025

Match 53541844
Thorigny 1 – Courtry F. 1
Seniors D3A du 19/10/2025

Match 53541848
Claye Souilly 3 – Moussy 1
Seniors D3A du 19/10/2025

Match 53542472
Gatinais Vlg 1 – Nandy 1
Seniors D3E du 19/10/2025

Match 54686576
Mouroux 5 – Annet 5
CDM D2A du 19/10/2025

Match 54938855
Brie Est 31 – Nandy 31
Vétérans D1 du 19/10/2025

Match 53549162
Vaires 21 – MCG 21
U18 D1 du 19/10/2025

Match 53549165
Chelles 21 – Bussy 21
U18 D1 du 19/10/2025

Match 53622621
Claye Souilly 21 – US Vaires 77
U14 D1 du 18/10/2025

Match 54791895
Lieusaint Foot AS – Roissy en Brie FC
Seniors D1 Féminines du 18/10/2025

Match 54932889
Val Yerres Fontenay – Roissy en Brie FC
Coupe 77 U14 du 18/10/2025

Match 53549434
Villeparisis 21 – Gretz Tournan 21
U16 D1 du 12/10/2025

CHAMPIONNAT

Match 53541839
Brie FC 2 – Saint Soupplets 1
SENIORS D3A du 26/10/2025

DEMANDES DE REMISE DE PEINE

Saison 2022/2023
Match 25253810
Coulommiers 2 – Esbly 1
SENIORS D4A du 26/03/2023

Saison 2024/2025
Match 29851046
Mormant 32 – Breuilloise 31
Coupe Comité Vétérans du 17/11/2024

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTIONS

Match 54697525
Pontault Portg. 2 – Servon 2
Seniors D3D du 05/10/2025

Match 54697527
Villiers 1 – Vaux Rochette 1
Seniors D3D du 05/10/2025

Match 54687611
Magny 31 – Servon 32
Veterans D4B du 12/10/2025

CONVOCATIONS

Match 53546296
NUSO 31 – Mormant 32
Vétérans D3C du 05/10/2025

Match 54696589
Val Yerres Fontenay – Melun FC
U16 D3D du 12/10/2025



Commission Départementale d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 20 octobre 2025

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

Match 53541147
Pays Bières 1 – Varennes 1
Séniors D2C du 21/09/2025

Match 54732809
Sénart Moissy 3 – Dammarie City 2
Séniors Coupe Comité du 28/09/2025



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 28 octobre 2025

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaire de séance : Gilles TANNIER

Présents : Jean-Paul PEYRIN

Match 53547810

COURTRY F. 21 – TORCY 24

U14 D2B du 27/09/2025

Appel du club de COURTRY ACADEMIE (club tiers qui est à l'origine de l'ouverture du dossier SR) en date du 05.10.2025 d'une décision de la Commission des Statuts et Règlement du 30.09.2025 (publiée dans le journal officiel N° 387 du 03 Octobre 2025) rappelée ci-après :

Message du club de COURTRY ACADEMIE en date du 27/09/2025 concernant la rencontre en référence et faisant part d'irrégularités supposées

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance du message du club de COURTRY ACADEMIE et de la réponse du club de TORCY

Considérant que le club de COURTRY ACADEMIE est un club tiers à la rencontre

Considérant que la mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre,

Considérant que le club de TORCY informe avoir fait le contrôle visuel avant match et n'a pas constaté d'anomalies et ne souhaite pas intervenir

Considérant qu'il n'y a donc pas lieu de faire évocation sur ce dossier

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de COURTRY ACADEMIE du 06 octobre 2025 et dit sur la forme :

Considérant qu'une décision peut être contestée par un club dès lors que celle-ci lui fait grief personnellement et directement.

Considérant que la procédure d'appel n'a en effet pas vocation à permettre aux clubs de contester toutes les décisions, y compris celles qui pourraient avoir pour eux des conséquences indirectes ou simplement éventuelles.

Considérant qu'en l'espèce, le fondement de la contestation du club de COUNTRY ACADEMIE vise la situation de deux autres clubs.

Considérant qu'il en résulte que le club de COUNTRY ACADEMIE n'est pas fondé à contester la décision de la Commission de Statut et Règlement, ledit club ne disposant pas d'un intérêt direct et personnel pour le faire.

Considérant que, par conséquent, il n'y a pas lieu de convoquer les clubs concernés.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission confirme la décision de « résultat acquis sur le terrain » rendue par la Commission des Statuts et Règlements rendue le 30 septembre 2025.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de COUNTRY ACADEMIE : 64 €



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du lundi 27 octobre 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 54697537 FC VILLIERS ST G 1 – FC GUIGNES 1 – SENIORS D3D du 02/11/2025 à 14h30

La Commission,

Considérant le courriel de déclaration de match sensible transmis par le club de FC GUIGNES mentionnant que des tensions ont eu lieu lors du déplacement du club sur le terrain de VILLIERS ST G,

Considérant après échange avec les Présidents des deux clubs,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a nommé un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toute mesures nécessaires afin de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de FC GUIGNES,
Demande au club de VILLIERS ST G. de s'assurer de la présence de son Référent Sécurité et de demander à sa mairie d'informer la brigade de Gendarmerie de la commune du déroulement de la rencontre.**



Commission Départementale D'arbitrage

PROCÈS VERBAL du vendredi 03 octobre 2025

Site de Le Mée

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Dominique CHATELLIER

Présents : Andreas MONGEOT – Jean-Marie ROBY – Claude ADAM - Thomas VENANT CABASSET (CTDA) – Mohamed MORIBA DIAKITE -Frédéric RABELLE – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) –Florian MERLYNCK – Emmanuel TULOUP –Laurent LITRE

Absents excusés : Florent MARMION – Mickaël HADJADJ –Fabrice ZANNIER– Olivier FREMIOT – Naoufel DJILALI – Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) - Thierry BLANC – Jimmy MELUT – Jean-Pierre LEQUA – Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) – Mokola DOUCOURE – Denis MATEI – Bastien DARREHORT – Ludovic VANTYGHEM (Comité Directeur)

Absents non excusés : Lucie LEMPEREUR – Faruk EKICIK

Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Octobre et Novembre 2025
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

Denys PICHON : Non-respect de l'Article 1 de la F.F.F et Comportement inapproprié envers un club pour le représenter.

Convocation officielle envoyée. Arbitre présent.

Entendu en ses explications, Mr PICHON Denys recevra une notification officielle.

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 01/09/25

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Points sur la vie du District :

Intervention du Président de la CDA:

Encore une fois, je souhaite vous remercier pour vos efforts constants au sein de notre commission d'arbitrage.

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES :

Tom TOURIGNY : Mail en date du 01/09/25. Informe le C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage pour cette saison. **Pris note. La C.D.A remercie Mr TOURIGNY Tom pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Kalyani MENDY : Mail en date du 04/09/25. Informe la C.D.A qu'elle arrête l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mme Kalyani MENDY pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Lola BERAUD : Mail en date du 06/09/25. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage cette saison pour raisons professionnelles. **Pris note. La C.D.A remercie Mme Lola BERAUD pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Franck ZEIGER : Mail en date du 07/09/25. Demande à passer dans la catégorie Foot Diversifié cette saison. **Pris note.**

Johnny VERSTRAET : Mail en date du 08/09/25. Informe la C.D.A de son déménagement dans le District 94. **Pris note. La C.D.A remercie Mr VERSTRAET Johnny pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Evens MOREAU : Mail en date du 08/09/25. Informe de l'arrêt de l'arbitrage pour cette saison. **Pris note. La C.D.A remercie Mr MOREAU Evens pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Cantyn CHALLET : Mail en date du 08/09/25. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage définitivement. **Pris note. La C.D.A remercie Mr CHALLET Cantyn pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Joaquim DO CARMO : Mail en date du 08/09/25. Informe la C.D.A qu'il arrête l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr DO CARMO Joaquim pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Julien RENVOIZE : Mail en date du 08/09/25. Informe la C.D.A qu'il ne renouvelle pas sa licence arbitre. **Pris note. La C.D.A remercie Mr RENVOIZE Julien pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Nasredine BEN ZAIED : Mail en date du 08/09/25. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr BEN ZAIED Nasredine pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Ahmed AHAMADA : Mail en date du 08/09/25. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Ahmed AHAMADA pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Yanis MICHELY : Mail en date du 08/09/25. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr MICHELY Yanis pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Valentin AGRA : Mail en date du 08/09/25. Informe la C.D. A de l'arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr AGRA Valentin pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Antonio JAVEGNY : Mail en date du 10/09/25. Informa la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage pour raisons professionnelles. **Pris note. La C.D.A remercie Mr JAVEGNY Antonio pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Patrice DELGORGUE : Mail en date du 21/09/25. Demande une année sabbatique suite à des problèmes de santé. **Pris note. La C.D.A souhaite un prompt rétablissement à Mr Patrice DELGORGUE.**

Gaëtan VUILLAMIER : Mail en date du 30/09/25. Demande de transfert du dossier arbitre suite à mutation dans le District du Doubs-Territoire de Belfort. Pris note. **La C.D.A remercie Mr Gaëtan VUILLAMIER pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

DISTRICT 77 :

Secrétariat District 77 : Mail en date des 18 et 24/09/25. Copie P.V CDPME du 17/09/25 et du 23/09/25. **Pris note et transmis section désignation.**

Secrétariat District 77 : Mail en date du 30/09/25. Copie courrier d'un Président de club Futsal qui se plaint du comportement d'un arbitre. **Pris note.**

C.D.A 77 :

Naoufel DJILALI : Mail en date du 11/09/25 : Liste des arbitres retenus pour intégrer la F.A.R. **Pris note.**

L.P.I.F.F :

Daniel CHABOT (C.T.R.A) : Mail en date du 10/09/25. Demande liste arbitres futsal réservistes pour R3 et jeunes arbitres. **Pris note. Réponse apportée par S/CDA.**

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 29/09/25. Liste des potentiels candidats à l'arbitrage. **Pris note.**

AUTRES COURRIERS :

Club de LA FERTE/JOUARRE : Mail en date du 13/09/25. Informe de l'arrêt de l'arbitrage de Mr DOUCOURE Samba. **Pris note.**



UNAF 77
Le Club des Arbitres

Activités CDA Octobre et Novembre 2025 :

03/10/25 : Réunion C.D.A au Mée.
04-05-11-12/10/25 : F.I.A n°1 à Montry
08/10/25 : Formation Continue Futsal à Montry et Le Mée.
10/10/25 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée
11/10/25 : Stage arbitres Foot Diversifié à Montry.
17/10/25 : Séance F.A.R à Montry et Le Mée
18/10/25 : 1^{er} Rattrapage toutes catégories à Montry
24/10/25 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée
25/10/25 : Stage Arbitres D3-D4-JAD à Montry
31/10/25 : Réunion C.D.A à Montry.
01/11/25 : Rattrapage tests Futsal
04/11/25 : Formation Continue Futsal à Montry et Le Mée
07/11/25 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée
08/11/25 : 2^{ème} Rattrapage toutes catégories à Montry
08-09-15-16/11/25 : F.I.A n°2. Lieu à déterminer
11/11/25 : Stage arbitres féminines
21/11/25 : Séance F.A.R à Montry et Le Mée
22/11/25 : Formation Arbitre de club à Montry
25/11/25 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée
28/11/25 : Réunion C.D.A au Mée.

La vie des Sections

1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » : **Responsable : Fabien EL MKELLEB**

Stage de début de saison



Formation Futsal :**Responsables : Frédéric RABELLE – Denis MATEI-**

Le 20/09/25- tests Futsal- 4 arbitres présents sur 7/ Présence du C.T.A

Test théorique : 2 arbitres ont la moyenne.

Aucun arbitre a la moyenne sur la rédaction de rapport.

Demande d'arbitres pour les challenges Futsal Foot Animation sur différents sites.

Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:**Responsables : Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI -**

Première séance à Montry. Présentation de la F.A.R durant cette saison.

Préparation au test physique de la Ligue.

Section « désignation des Arbitres » :**Responsable : Dominique CHATELLIER**

AD 1	20
AD 2	25
AD3	32
AD4	29
AAS	12
A F.D	21
JAD	33
A FEM	10
A Futsal Spe	1

Total : **175** arbitres à ce jour désignables.

191 indisponibilités à ce jour.

Actuellement impossibilité de désigner sur les U17 R3

2) Section Commission de Discipline :**Représentant : Dominique CHATELLIER -**

Toujours des rapports qui arrivent en retard à cause que certains arbitres enregistrent mais ne valident pas leurs rapports.

R.A.S pour le reste du début de saison.

Section Commission d'Appel :**Représentant : Olivier FREMIOT -**

R.A.S aucun arbitre convoqué à la dernière réunion de la Commission.

3) **Section C.D.P.M.E**

Représentant : Jean-Marie ROBY

R.A.S

4) **Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »**

Responsable : Emmanuel TULOUP

14 Observations – 10 Candidats – 3 arbitres D1 – 1 arbitre assistant

5) **Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A**

Responsable : Fabien EL MKELLEB

FIDÉLISATION : le CTDA (Thomas) prendra contact avec les arbitres qui n'ont pas encore renouvelé.

PARRAINAGE : actuellement, il y en a 2 en cours.

F.I.A : du 04-05-11-12/10/25 19 candidats inscrits

Intervention des participants:

RAS

Arbitre à convoquer :

Prochaine réunion : Vendredi 31 Octobre 2025 à 19h00 à Montry.





Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 28 octobre 2025

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

DOSSIERS EN COURS D'EXAMEN

MATCH 54683978

COURTRY F. 21 – BRIE FC 21

U16 D3A DU 12/10/2025

Réclamation d'après match du club de BRIE FC, au motif que 10 joueurs de COURTRY F sont inscrits sur la FMI alors que 11 joueurs ont pris part à la rencontre

MATCH 53549885

VAL D'EUROPE 21 – CESSON VSD 21

U16 D1 DU 19/10/2025

Match non joué, suite à un accident de la circulation empêchant une partie de l'équipe de CESSON de se rendre sur les lieux de la rencontre dans des délais compatibles avec le déroulement de celle-ci.

Justificatif reçu

MATCH 54791848

PONTAULT UMS 2 – MORMANT FC 1

SENIORS D1 FEMININES DU 25/10/2025

DEMANDE HOMOLOGATION DE TOURNOI :

OL LOING

Tournoi Futsal U8/U9 du 20 décembre 2025

CHAMPIONNAT

MATCH 53550065

MCG 21 – CHELLES 21

U16 D2B DU 19/10/2025

Demande d'évocation du club de MCG en date du 24/10/2025, concernant le joueur MOHAN RAJ Krish de CHELLES susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de CHELLES et demande ses observations pour le 03/11/2025



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 30 octobre 2025

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème FMI

*Reports/Modifications

Obligations des Clubs

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54706468	25/10/25	U14	D4F	MONTEREAU 23	VERNEUIL 21	50

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
					50

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la

Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54932881	18/10/25	U14 CP 77	CHAMPS AS 22	JOUARRE 21	80
Score transmis par le club de Jouarre 3 – 4					
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (0 but) au club recevant Champs AS, pour en attribuer le gain (4 buts) à l'équipe de Jouarre					

PROBLEME FMI

54681478	26/10/25	SENIORS	D4B	FC CONGISSOIS 1	ESBLY 1
Courriel de l'arbitre officiel, informant la Commission d'un problème survenu lors de la clôture de la FMI. Considérant que l'arbitre officiel indique que suite à l'enregistrement d'un mot de passe erroné, il a été dans l'impossibilité de signer la FMI. Considérant que l'arbitre officiel a transmis des photos mentionnant le score (2 -6) les compositions d'équipes, les remplacements et les blessures, ainsi qu'un rapport détaillé indiquant les sanctions disciplinaires ainsi que les remplacements Par ces motifs, la Commission enregistre le résultat , 2 à 6 en faveur d'Esbyl					

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

Week-end du 01 et 02 novembre 2025

MATCH 53548427 LIEUSAIN 22 – COUNTRY ACAD. 21 U14 D3C du 01/11/2025

22/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de COUNTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 13/12/2025 à 15H00 au lieu du 01/11/2025 à 15H30
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LIEUSAIN

MATCH 54706382 AVONNAISE 22 - BOMBONNAISE U14 D4E du 01/11/2025

29/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club d'AVONNAISE pour disputer la rencontre le 10/01/2026 au lieu du 01/11/2025
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BOMBONNAISE

MATCH 53546075 CESSON VSD 31 – CHATELET 31 VETERANS D3B du 02/11/2025

19/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club CESSON VSD pour disputer la rencontre le 21/12/2025 au lieu du 02/11/2025
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHATELET

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHATELET

26/10/2025-Demande d'inversion Aller/Retour par courriel du club de CESSON pour disputer la rencontre du 02/11/25 au Chatelet en Brie au lieu de Cesson et la rencontre du 17/05/26 à Cesson au lieu du Chatelet en Brie

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHATELET EN BRIE

MATCH 54688821 DAMMARTIN 36 – FC COSMO 35 +45 ANS-B du 02/11/2025

29/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de FC COSMO pour disputer la rencontre le 18/01/2026 au lieu du 02/11/2025
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE DAMMARTIN

MATCH 53549395 MEAUX CS 22 – FONTAINEBLEAU 21 U16 D1 du 02/11/2025

28/10/2025-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de MEAUX CS pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FONTAINEBLEAU

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53549976 VFFA 77 21 – MEAUX CS 23 U16 D2A du 02/11/2025

29/10/2025-Demande de modification de d'horaire par courriel du club de **VFFA** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 11H30

Article 10.3 du RSG

– Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MEAUX CS

MATCH 54697642 MONTEREAU 3 – COMBS 2 SENIORS D3A du 02/11/2025

30/10/2025-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H00

Article 10.3 du RSG

– Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COMBS

Week-end du 15 et 16 novembre 2025

MATCH 54685528 DAMMARIE FC 22 – CPSP 22 U16 D3F du 16/11/2025

21/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **CPSP** pour disputer la rencontre le 11/01/2026 au lieu du 16/11/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 3 des Coupes 77 et Comité U16.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

21/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **CPSP** pour disputer la rencontre le 04/01/2026 au lieu du 16/11/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE DAMMARIE FC

MATCH 55083463 ROISSY FC 1 – CHAMPS FFC 1 SENIORS COUPE 77 du 16/11/2025

29/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ROISSY FC** pour disputer la rencontre le 15/11/2025 à 19h00 au lieu du 16/11/2025 à 15h00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHAMPS FFC

MATCH 55088848 ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 2 – CPSP 1 SENIORS COUPE COMITE du 16/11/2025

29/10/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à Provins au lieu de St Pathus

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE ENT CSD/OTHIS/ST PAT.

Week-end du 22 et 23 novembre 2025

MATCH 54687315 FORET ES 5 – REAU 5 CDM D2B du 23/11/2025

28/10/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **FORET ES** pour disputer la rencontre à Reau au lieu de Acheres la Foret

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE REAU

MATCH 54690548 REAU 35 – LESIGNY 35 +45 ANS-E du 23/11/2025

29/10/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **REAU** pour disputer la rencontre à Lésigny au lieu de Reau

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LESIGNY

MATCH 54685195 CESSON VSD 22 – ENT. USCL FCE 21 U16 D3E du 23/11/2025

07/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 22/11/2025 à 17h30 au lieu du 23/11/2025 à 14h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ENT USCL FCE

OBLIGATIONS DES CLUBS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District, Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

Extrait Article 39 bis RG FFF :

« ... Sauf dispositions particulières contraires, les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées.

Dans ce cadre, le nombre d'équipes en entente devra, a minima, être supérieur à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. À défaut, aucun des clubs de l'entente ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement. ... »

MORMANT FC (507435)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de MORMANT FC évolue en Seniors D2C,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).**
- **+ 3 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
- **ou 2 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
 - **+ 2 équipes de jeunes à effectif réduit.**

Considérant que l'équipe Seniors 2 de MORMANT FC évoluant en Seniors D3 a été mis Forfait Général le 04/10/2025

Considérant qu'à ce jour (30/10/2025), le club de MORMANT FC ne dispose pas des 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

Dit que le club de MORMANT FC n'est pas en conformité et ne remplit pas les obligations pour évoluer en Seniors D2, à savoir 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

Considérant que le club MORMANT FC est en 1^{ère} année d'infraction,

Considérant que le club ne respecte pas l'obligation d'équipes SENIORS,

Par ces motifs et en application de l'article 11.2 du RSG District,

La Commission, décide un retrait de 4 points au classement de l'équipe Seniors 1 de MORMANT FC et interdiction d'accession pour cette même équipe pour obligation d'équipe non respectée.

EMERAINVILLE (531341) – LESIGNY (525644)

EMERAINVILLE (531341)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de EMERAINVILLE évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).**
- **+ 3 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
- **ou 2 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
 - **+ 2 équipes de jeunes à effectif réduit.**

Considérant que le club de EMERAINVILLE a engagé plus de 2 équipes Foot Animation.

Considérant que le club de EMERAINVILLE est en entente avec le club de LESIGNY (Ent.Fce Uscl) en U15 D2B, U15 D2C et U16 D3E

Considérant que l'équipe U14 évoluant en D4D a été mis Forfait Général le 16/10/2025 suite à l'engagement de la seconde équipe U15

Nombre de licencié :

U16 : 2 à Emerainville

U15 : 6 à Emerainville

Considérant qu'après contrôle des licenciés il apparait que le club de EMERAINVILLE ne dispose pas du nombre minimum de licenciés dans la catégorie U16,

Considérant que de ce fait l'équipe U16 ne peut être comprise dans les équipes obligatoires.

Par ces motifs, la Commission invite le club de EMERAINVILLE à se mettre en conformité dans les meilleurs délais. (3 licenciés minimum en catégorie U16)

LESIGNY (525644)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de LESIGNY évolue en Seniors D3E,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi),
 - + 1 équipe de Jeunes à 11, prise parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20
- ou 1 équipe de football à effectif réduit.

Considérant que le club de LESIGNY a engagé plus d'une équipe Foot Animation.

La Commission,

Dit que le club d'EMERAINVILLE est en conformité au 30/10/2025 mais l'incite fortement à se mettre en conformité du nombre de licenciés U16 (3 minimum) pour que l'équipe soit comptabilisée.

Dit que le club de Lésigny est en conformité.

DAMMARIE CITY (560605) - SAVIGNY FC (531090)

DAMMARIE CITY (560605)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de DAMMARIE CITY évolue en Seniors D2C,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- + 3 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20
- ou 2 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20
 - + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant que le club de DAMMARIE CITY dispose d'une équipe U20 évoluant en R3.

Considérant que le club de DAMMARIE CITY est en entente avec le club de SAVIGNY FC (Ent.Savigny Dam City) en U15 D2C et U14 D2C

Nombre de licencié :

U15 : 3

U14 : 2 (Non valide)

U13 : 0

Considérant qu'après contrôle des licenciés il apparait que le club de DAMMARIE CITY ne dispose pas du nombre minimum de licenciés dans la catégorie U14,

Considérant que de ce fait l'équipe U14 ne peut être comprise dans les équipes obligatoires.

De plus, considérant qu'à ce jour (30/10/2025), le club de DAMMARIE CITY ne dispose pas des 2 équipes de jeunes à effectif réduit

Dit que le club de DAMMARIE CITY n'est pas en conformité et ne remplit pas les obligations pour évoluer en Seniors D2, le club doit :

- Soit engager 2 équipes de jeunes à effectif réduit
- Soit disposer du nombre minimum de licenciés dans la catégorie U14 (3 licences minimum en catégorie) (Entente)

Par ces motifs, la Commission laisse au club de DAMMARIE CITY jusqu'au 14 novembre 2025 pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

SAVIGNY FC (531090)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de SAVIGNY FC évolue en Seniors D2C,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).**
- **+ 3 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
- **ou 2 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
 - **+ 2 équipes de jeunes à effectif réduit.**

Considérant que l'équipe U17 évoluant en R3 a été déclaré Forfait Général

Considérant que le club de Savigny FC dispose de :

- 2 équipes U18 évoluant en D1 et D3
- 2 équipes U16 évoluant en D1 et D3
- 1 équipe U14 évoluant en D4

Considérant que le club de SAVIGNY FC est en entente avec le club de DAMMARIE CITY (Ent.Savigny Dam City) en U15 D2C et U14 D2C

La Commission,

Dit que le club de SAVIGNY est en conformité le 30/10/2025

PAYS BIERES (553720) – BOISSISE PRINGY (550643°)

PAYS BIERES (553720)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de PAYS BIERES évolue en Seniors D2C,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).**
- **+ 3 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
- **ou 2 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
 - **+ 2 équipes de jeunes à effectif réduit.**

Considérant que le club de PAYS BIERES dispose d'une équipe U18 évoluant en D2C.

Considérant que le club de PAYS BIERES a engagé plus de 2 équipes Foot Animation.

Considérant que le club de PAYS BIERES est en entente avec le club de BOISSISE (Ent.Espb Usbpo) en, U14 D2C, (Ent Usbpo Espb) en U14 D4E et en U16 D3F

U16 9 à Pays Bieres et 0 à Boissise

U15 4 à Pays Bieres et 7 à Boissise

U14 16 à Pays Bieres et 15 à Boissise

U13 5 à Pays Bieres et 6 à Boissise

BOISSISE PRINGY (550643)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de BOISSISE évolue en Seniors D2C,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).**
- **+ 3 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
- **ou 2 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
 - **+ 2 équipes de jeunes à effectif réduit.**

Considérant que le club de BOISSISE a engagé plus de 2 équipes Foot Animation.

Considérant que le club de BOISSISE est en entente avec le club de PAYS BIERE (Ent.Espb Usbpo) en, U14 D2C, (Ent Usbpo Espb) en U14 D4E et en U16 D3F

U16 0 à Boissise et 9 à Pays Bieres

U15 7 à Boissise et 4 à Pays Bieres

U14 15 à Boissise et 16 à Pays Bieres

U13 6 à Boissise et 5 à Pays Bieres

Considérant que la somme des obligations des 2 clubs est de 4 équipes de jeunes à 11.

La Commission,

Dit que les clubs de PAYS BIERES et BOISSISE PRINGY sont en conformité le 30/10/2025



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 27 octobre 2025

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

FOOTBALL CLUB DE REBAIS (560600)

***CRIT. FEMININ U15 – 11H30 été comme en hiver - accordé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 1^{er} et 2 novembre 2025

MATCH 54750061 MOUSSY NEUF 41 – FCLPV 40 CRITERIUM 55 ANS Poule B du 02/11/25

Demande de modification de date par courriel du club de MOUSSY NEUF pour disputer la rencontre le 11/01/26 à 9h30 au lieu du 02/11/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54691480 SERVON FC 41 – FONTENAY TRESIGNY 40 CRITERIUM 55 ANS Poule D du 02/11/25

Demande de modification de date par courriel du club de FONTENAY TRESIGNY pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54691478 ENT. PRESLES/CHEVRY 40 – GRETZ TOURNAN 40 55 ANS Poule D du 02/11/25

Demande de modification de date par courriel du club de GRETZ TOURNAN pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 8 et 9 novembre 2025

MATCH 54748573 FCBV 1 – VILLEPARISIS USM 1 SENIORS D2 FUTSAL du 08/11/25

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de FCBV pour disputer la rencontre le 28/12/25 au lieu du 09/11/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCHS REMIS SANS DATE

Seniors D2 Futsal :

- **54748744** Verneuil l'Etang Usm 1 – Mfs 2 (du 26/10/25) **reporté au 05/04/26**



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 30 octobre 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission, considérant la non-réception des preuves de résultats des feuilles de match ci-dessous suite à 1 réclamation, décide **l'élimination des équipes en bleu avec application de l'amende prévue à l'annexe financière du Football Animation (20€)**

Challenge 77 U10 du 11/10/25

- Poule K à Esbly : Bussy 11 – Val de France 12 – Noisiel 11

Challenge IDF U11 du 11/10/25

- Poule G à Cosmo : CS Courtry Académie 2 – Bussy 3 – St Mard 1
- Poule V à Noisiel : Lagny 2 – Val d'Europe 3 – Villeparisis 4

Challenge 77 U12 du 11/10/25

- Poule E à Brie Est : Bucéenne 11 – Esbly 11 – Val d'Europe 13

Festival Foot U13 du 11/10/25

- Poule F à Brie Est : Bucéenne 1 – Coulommiers 2 – Magny le Hongre 1

FORFAITS CHALLENGE DU 11/10/25 :

CHALLENGE 77 U10 **A DAMMARIE**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHAMPENOIS ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de CHAMPENOIS MAMMESIEN VERNOUCELLOIS F.C (cf : Annexe financière du Football Animation)

TEST TECHNIQUE - CHALLENGE DU 11/10/25 :

CHALLENGE IDF U11

A COLLEGIEN

Lecture de la feuille de match

Pas de double 8 effectué

Amende de 20€ au club de AS COLLEGIEN (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 20€ au club de US VAIRES FOOTBALL 77 (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 20€ au club de CLAYE SOUILLY SPORT (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 20€ au club de CS COUNTRY ACADEMIE (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11

A ANNET

Lecture de la feuille de match

Pas de double 8 effectué

Amende de 20€ au club de ANNET S/MARNE A.S (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 20€ au club de OTHIS C.O. (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 20€ au club de ST PATHUS OISSERY ENT.S. (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 20€ au club de AS CHELLES (cf : Annexe financière du Football Animation)

REPRISE DE DOSSIER :

Brassage U12 Excellence du 04/10/25 :

Club recevant : Crécy FC

Equipes présentes: Crécy FC 11 – Nandy 11 – Roissy en Brie 11

Equipe absente : Lagny 11

Réception et lecture du rapport en date du 16/10/25 de Mr MBoli Mickaël, éducateur de Crécy 11 et responsable du plateau, concernant les faits, le comportement des environnements, et les incidents

La Commission demande des rapports, pour le 28/10/25, concernant les faits, le comportement des environnements, et les incidents à :

- Mr DIOUF Mamadou, éducateur de Roissy en Brie
- Mr BACHIRI Kamel, éducateur de Nandy

La Commission demande également, pour le 28/10/25, le nom des joueurs de Crécy 11 et de Nandy 11 en lien avec les incidents mentionnés

Réception et lecture du mail de Mr DERVIN Frédéric, Président du club de Crécy FC, en date du 24/10/25, précisant les joueurs impliqués du club de Crécy

Réception et lecture du rapport en date du 24/10/25 de Mr DIOUF Mamadou, éducateur de Roissy, concernant les faits, le comportement des environnements, et les incidents

Réception et lecture du rapport en date du 27/10/25 de Mr DRIES Nabil, éducateur de Nandy, concernant les faits, le comportement des environnements, et les incidents. Précision sur la non-inscription de son nom sur la feuille de match et l'inscription de Mr BACHIRI à sa place.

Devant la gravité des faits, concernant l'inscription d'un autre nom d'éducateur sur la feuille de match, ainsi que sur les faits, incidents et comportements des environnements qui amènent à des rapports divergents, la commission transmet le dossier à la Commission Départementale de Discipline pour suite à donner.

Brassage U12 Excellence du 04/10/25 :

Club recevant : Villeparisis

Equipes : Villeparisis 11 – Ozoir 11 – Trilport 11

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation des scores, et en observation de la victoire au double 8 de l'USM Villeparisis. Signature des 3 éducateurs présents.

Réception et lecture du mail de Mr HADET, responsable école de football du FC Ozoir. Précision que le double 8 n'a pas été effectué malgré l'instance de l'éducateur du FC Ozoir, Mr RODRIGUES Flavio.

La Commission demande des rapports, pour le 28/10/25, concernant l'organisation du double 8 et le remplissage des documents administratifs à :

- Mr DIOMANDE Malick, éducateur de Villeparisis 11
- Mr RODRIGUES Flavio, éducateur d'Ozoir 11
- Mr DINIZ Claudio, éducateur de Trilport 11

Réception et lecture du rapport, en date du 24/10/25, de Mr DINIZ Claudio, éducateur de Trilport 11 concernant l'organisation du double 8 et le remplissage des documents administratifs

Réception et lecture du rapport, en date du 27/10/25, de Mr DIOMANDE Malick, éducateur de Villeparisis 11 concernant l'organisation du double 8 et le remplissage des documents administratifs

Réception et lecture du rapport, en date du 27/10/25, de Mr RODRIGUES Flavio, éducateur d'Ozoir 11 concernant l'organisation du double 8

Devant la divergence des rapports concernant l'organisation du double 8, additionné au remplissage des documents administratifs, la commission transmet le dossier à la Commission Départementale de Discipline pour suite à donner.

Brassage U10 Excellence du 11/10/25 :

Club recevant : Claye Souilly

Equipes : Claye Souilly 11 – Dammartin 11 – Sénart Moissy 11

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation de l'arrêt du match Claye Souilly – Dammartin par l'arbitre, également éducateur de Claye-Souilly, à la 10^{ème} minute, sur le score de 1-0 en faveur de Dammartin.

La Commission demande des rapports, pour le 28/10/25, concernant l'arrêt du match Claye Souilly - Dammartin à :

- Mr TCHANA Jimmy, éducateur de Dammartin

- Mr AHYEE Jackson, éducateur de Sénart Moissy
- L'éducateur de Claye Souilly

La Commission demande également la feuille de composition de Claye-Souilly 11 pour le 28/10/25, avec les explications concernant sa non transmission

La Commission demande des rapports, pour la seconde et dernière fois, pour le 4/11/25, concernant l'arrêt du match Claye Souilly - Dammartin à :

- Mr TCHANA Jimmy, éducateur de Dammartin
- Mr AHYEE Jackson, éducateur de Sénart Moissy
- L'éducateur de Claye Souilly

La Commission demande également la feuille de composition de Claye-Souilly 11 pour le 4/11/25, avec les explications concernant sa non transmission

Brassage U12 Excellence du 11/10/25 :

Club recevant : Brie-Comte-Robert

Responsable du plateau : Mr JARRY Benoit

Equipes : Brie-Comte-Robert 11 – Ozoir 11 – St Thibault 11

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation de l'arrêt du match Ozoir – St Thiabult sur le score de 1-0 en faveur d'Ozoir.

Réception et lecture du rapport de Mr JARRY Benoit, responsable du plateau, en date du 19/10/25, concernant les incidents entre joueurs, concernant le comportement des éducateurs de St Thibault et concernant l'arrêt du match

La Commission demande des rapports, pour le 28/10/25, concernant les incidents entre joueurs d'Ozoir et St Thibault, concernant le comportement des éducateurs de St Thibault, et concernant l'arrêt du match Ozoir – St Thibault à :

- Mr ALVES LECAUT Enzo et Mr LECAUT Luigi, éducateurs de St Thibault
- Mr RODRIGUES Flavio, éducateur d'Ozoir
- Mr GOMES Teddy, éducateur de Briard

La Commission demande également le nom des joueurs d'Ozoir et de St Thibault en lien avec les incidents mentionnés pour le 28/10/25

Réception et lecture du rapport de Mr RODRIGUES Flavio, en date du 27/10/25, concernant les incidents entre joueurs, concernant le comportement des éducateurs de St Thibault et concernant l'arrêt du match

La Commission demande des rapports, pour la seconde et dernière fois, pour le 4/11/25, concernant les incidents entre joueurs d'Ozoir et St Thibault, concernant le comportement des éducateurs de St Thibault, et concernant l'arrêt du match Ozoir – St Thibault à :

- Mr ALVES LECAUT Enzo et Mr LECAUT Luigi, éducateurs de St Thibault
- Mr GOMES Teddy, éducateur de Briard

La Commission demande également le nom des joueurs d'Ozoir et de St Thibault en lien avec les incidents mentionnés pour le 4/11/25



Commission Départementale des Délégués

PROCÈS VERBAL du Vendredi 05 Septembre 2025

Le procès-verbal du 25 mai 2025 a été approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission

Président : Jean-Marc DENIS

Secrétaire de séance : Daniel CARDOUX

Présents : Patricia GUILIANI - Éric OUCHENE - Franck LE COURT - Bruno GLISE - Julio MARQUES - Michel MORRELS - Jean-Pierre FORGARD - Patrick STEFFEN - Emmanuel LOISEL - Abdelhafid HORMI - Kamel AROUNI - Yohann DARMANIN - Samir GHRAIRI - Nassima HAMDAROU - Mustapha IDIR - Hervé LENGLET - Olivier MAYEMBA - Maténé NIAKATE - Kadour OUBBANA - Mustapha TAHIRI - Yatera DJIBRIL - Mohamed ZENAINI

Présents en visioconférence : Marielle BAUD - Freddy BISMUTH - Manuel DA DILVA - Fabien EL MKELLEB (CDA)

Excusés : Pascal BURTONT - Patrick PHILIPPE - Hassen REMETZ - Bruno SAUTEREAU - Olivier VECHAMBRE - Mickael MAETZ - Jean-Paul PERRIN (CD)

1/ Ouverture de la réunion par Jean-Marc DENIS (Président)

- Le Président remercie les personnes présentes et remercie Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA) d'être présent en visioconférence.
- Le Président excuse Philippe COLLOT Président du District et Jean-Paul PEYRIN membre du Comité Directeur tous les 2 retenus suite à un Comité Directeur sur le site de Monty.
- Le Président annonce les départs de Mouloud KARROUCHI et Grégory TROTIN. Ils arrêtent pour des raisons personnelles, ils sont remerciés pour les services rendus au football Seine et Marnais
- Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués Yohann DARMANIN - Djibril YATERA - Kadour OUBBANA - Mustapha TAHIRI et les assure de notre soutien
- Le Président informe que les entretiens pour de nouvelles candidatures sont en cours

2/ Intervention de Fabien EL MKELLEB (CDA) concernant les modifications liées à l'arbitrage

- L'exclusion temporaire – Le carton blanc pour le joueur
- La pause d'apaisement ou temps mort (Loi 5)
- La conservation du ballon par le gardien au-delà de 8 secondes (Loi 12)
- Le ballon en jeu (Loi 9)
- Le rôle du Capitaine (Loi 3)
- Fabien a accepté un moment de questions/réponses pour certaines précisions demandées par les délégués.
- L'intervention de Fabien est très appréciée

3/ Intervention de Patricia GUILIANI et Franck LE COURT

- Mise en place du règlement des délégués à signer
- Mise en place du statut de délégué stagiaire avec les nouveaux documents pour leur suivi
- Charte Arbitre – Délégué (les modifications)
- Rappel concernant les missions des délégués avant, pendant et après les rencontres
- Un point est fait concernant l'envoi des rapports au secrétariat

Le Président remercie Monsieur Lucien Siba, membre de la Commission des Délégués du District 75 qui a participé à notre réunion

4/ Tour de table

- Questions/Réponses

Le Président souhaite une excellente saison à toutes et à tous



CALENDRIER FORMATIONS 2025-2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI U6/U9	1^{er} jour 06/11/25 2^{ème} jour 04/12/25	LE MEE/SEINE	Formation	complète
CFI U10/U13	1^{er} jour 07/11/25 2^{ème} jour 05/12/25	LESIGNY	Formation	complète
CFI U10/U13	1^{er} jour 10/11/25 2^{ème} jour 15/12/25	MONTRY	Formation	complète
CFI U6/U9	1^{er} jour 11/11/25 2^{ème} jour 08/12/25	MONTRY	Formation	complète

FORMATIONS OUVERTES D'OCTOBRE à DECEMBRE 2025



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 8/11/2025

Club recevant	PONTAULT UMS - 13H45		FONTENAY TRESIGNY - 13H45		SERVON - 13H45	
	PONTAULT U7	3	FONTENAY TRESIGNY	2	SERVON	2
	OZOUE	2	PONTAULT UMS U7	3	ROISSY U6	2
	GUIGNES	4	BRIARD	3	PONTAULT UMS U6	4
	LESIGNY	4	ROISSY	4	VERNEUIL	2
					BRIARD U6	2
					CHEVRY	2
		13		12		14

Club recevant	PRESLES - 13H45		LIEUSAIN - 13H45		VULAINES - 14H	
	PRESLES	2	LIEUSAIN U6	3	HVS	1
	MARLES	1	VAL DE L'YERRES	2	EBNSP	2
	OZOIR U6	3	GRETZ TOURNAN U7	3	RCPF	4
	GRETZ TOURNAN U6	2	COMBS U7	2	OLYMPIQUE DU LOING	4
	COMBS U6	1	OZOIR U7	3	MORET VENEUX	3
	LIEUSAIN U7	3				
		12		13		14

Club recevant	VULAINES - 14H		VARENNES - 14H		MONTEREAU - 14H	
	AVON	3	VARENNES	4	MONTEREAU	4
	CHAMPENOIS	2	GRANDE PAROISSE	1	BRAY SUR SEINE	2
	GATINAIS	2	MAROLLES	2	VILLIERS ST GEORGES	1
	LA FORET	1	PROVINS	3		
	BOIS LE ROI	2	NANGIS	3		
	PAYS DE BIERES	2	ST GERMAIN LAVAL	2		
		12		15		7

Club recevant	DAMMARTIN U6		MEAUX U6		BRIE FC U6	
	DAMMARTIN U6	4	MEAUX U6	3	BRIE FC U6	3
	VAL DE France U6	5	NOISIEL FA U6	3	MCG U6	3
					CHAUCONIN	2
		9		6		8

Club recevant	VILLEPARISIS U6		MEAUX		THORIGNY	
	VILLEPARISIS U6	3	MEAUX	6	THORIGNY	2
	LOGNES U6	4	NOISIEL FA	3	CHELLES U6	3
	COULOMMIERS U6	1	BRIE FC	1	PLAINE DE France	2
			ST MARD	2	BREUILLOISE	2
					MONTHYON	1
					COSMO	2
		8		12		12

Club recevant	VILLENOY		TRILPORT		CLAYE	
	VILLENOY	3	TRILPORT	4	CLAYE	4
	ST SOUPPLETS	4	ST PATHUS	3	DAMMARTIN	4
	NANTEUIL	3	OTHIS	4	LOGNES	4
	AFPO	2	MOUSSY	1		
		12		12		12

Club recevant	CHELLES		MITRY		VAL D'EUROPE	
	CHELLES	6	MCG	6	VAL D'EUROPE	6
	COURTRY FOOT	2	BUSSY	6	VILLEPARISIS	6
	CONGIS	2				
	MAGNY	2				
		12		12		12

Club recevant	LAGNY		VAIRES		QUINCY	
	LAGNY	5	VAIRES	5	QUINCY	5
	COURTRY ACADEMIE	4	FERRIERES	5	TROCY	6
	LE PIN	2	EMERAINVILLE	2	ESBLY	1
	ST THIBAUT	1				
		12		12		12

Club recevant	CHAMPS FFC		COULOMMIERS		FERTE SOUS JOUARRE	
	CHAMPS FFC	4	COULOMMIERS	3	FERTE SOUS JOUARRE	3
	COLLEGIEN	4	JOUARRE	3	REBAIS	2
	PONTAULT PORT	4	POMMEUSE	4	CRECY FC	3
			BRIE EST	1		
			BUCCEENNE	1		
		12		12		8



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025

Club recevant	VAL DE France U6		MEUX U6		NOISIEL FA U6	
	VAL DE France U6	5	MEAUX U6	3	NOISIEL FA U6	3
	VILLEPARISIS U6	4	CHELLES U6	3	LOGNES U6	3
	BRIE FC U6	3	MCG U6	3	MAGNY	2
	DAMMARTIN U6	4			ST THIBAULT	1
					LE PIN	2
		16		9		11

Club recevant	VAL D'EUROPE		VAIRES		CHELLES	
	VAL D'EUROPE	6	VAIRES	5	CHELLES	6
	COULOMMIERS	3	QUINCY	5	TORCY	6
	VILLENVOY	3	BREUILLOISE	2		
	JOUARRE	3				
	BUCCENNE	1				
		16		12		12

Club recevant	CLAYE		VILLEPARISIS		PONTAULT PORT	
	CLAYE	4	VILLEPARISIS	6	PONTAULT PORT	4
	VAL DE France	5	MEAUX	6	LOGNES	4
	ST PATHUS	3			COLLEGIEN	4
	EMERAINVILLE	2				
		14		12		12

Club recevant	FERRIERES		CONGISSOIS		ST SOUPPLETS	
	FERRIERES	5	CONGISSOIS	2	ST SOUPPLETS	4
	BUSSY	6	DAMMARTIN	4	TRILPORT	4
	BRIE FC	1	ST MARD	2	COUNTRY ACADEMY	4
	COUNTRY FOOT	2			MONTHYON	1
	AFPO	2				
		16		8		13

Club recevant	LAGNY		CHAMPS FFC		NANTEUIL	
	LAGNY	5	CHAMPS FFC	4	NANTEUIL	3
	CRECY FC	3	COSMO	2	OTHIS	4
	THORIGNY	2	PLAINE DE France	2	MOUSSY	1
	MCG	6	NOISIEL FA	3	CHAUCONIN	2
			ESBLY	1		
		16		12		10

Club recevant	FERTE SOUS JOUARRE					
	FERTE SOUS JOUARRE	3				
	POMMEUSE	4				
	REBAIS	2				
	BRIE EST	1				
		10		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 8/11/2025

Club recevant	ROISSY - 13H45		BRIARD - 13H45		LESIGNY - 13H45	
	ROISSY U9	1	BRIARD U9	2	LESIGNY	2
	GUIGNES	4	PONTAULT U9	3	ROISSY U8	4
	SERVON	3	VAL DE L'YERRES	3	MARLES	3
	PRESLES U9	2	FONTENAY TRESIGNY	2	OZOUE	2
	VERNEUIL	1	OZOIR U9	2	CHEVRY	2
		11		12		13

Club recevant	GRETZ - 13H45		COMBS - 13H45		FONTAINEBLEAU - 14H	
	GRETZ U9	2	COMBS U8	2	RCPF	4
	PONTAULT U8/U9	5	BRIARD U8	2	OLYMPIQUE DU LOING U9	4
	LIEUSAIN	3	OZOIR U8	3	HVS	2
	COMBS U9	1	GRETZ TOURNAN U8	3		
			PRESLES U8	2		
		11		12		10

Club recevant	CHAMPAGNE - 14H		BOIS LE ROI - 14H		GOUAIX - 14H	
	CHAMPAGNE	2	BOIS LE ROI	3	GOUAIX	2
	AVON	3	EBNSP	3	JOUY YVRON	2
	GATINAIS	3	PAYS DE BIERES	3	NANGIS	5
	MORET VENEUX	2	OLYMPIQUE DU LOING U8	3	PROVINS	3
		10		12		12

Club recevant	VARENNES - 14H		MONTEREAU - 14H		ESBLY - 14H	
	VARENNES	6	MONTEREAU	4	ESBLY	1
	GRANDE PAROISSE	2	BRAYTOIS	2	JOUARRE	5
	MAROLLES	2	LONGUEVILLE	2	POMMEUSE	5
	ST GERMAIN LAVAL	2	VILLIERS ST GEORGES	1	BRIE EST	1
		12		9		12

Club recevant	OTHIS		ST PATHUS		NANTEUIL	
	OTHIS	3	ST PATHUS	4	NANTEUIL	5
	ST SOUPPLETS	5	TRILPORT	4	DAMMARTIN	5
	CHAUCONIN	2	COUNTRY FOOT	2		
		10		10		10

Club recevant	ST MARD		MOUSSY		ANNET	
	ST MARD	3	MOUSSY	1	ANNET	1
	DAMAMRTIN	3	VILLENY	4	MONTHYON	3
	LE PIN	2	BRIE FC	5	MEAUX	4
		8		10		8

Club recevant	BUSSY		BREUILLOISE		LOGNES	
	BUSSY	6	BREUILLOISE	4	LOGNES	4
	MEAUX	6	PLAINE DE France	2	COURTRY ACADEMY	4
			THORIGNY	2		
		12		8		8

Club recevant	LOGNES		FERRIERES		COLLEGIEN	
	LOGNES	4	FERRIERES	4	COLLEGIEN	4
	CHAMPS FFC	4	CLAYE	6	VILLEPARISIS	5
			TORCY	2	ST THIBAUT	1
		8		12		10

Club recevant	VAL DE France		NOISIEL FA		MAGNY	
	VAL DE France	8	NOISIEL FA	5	MAGNY	3
	CHELLES	7	MCG	6	LAGNY	5
					EMERAINVILLE	2
		15		11		10

Club recevant	PONTAULT PORT		CRECY		COSMO	
	PONTAULT PORT	5	CRECY	3	COSMO	3
	VAIRES	6	VAL D'EUROPE	6	VAL D'EUROPE	4
			COULOMMIERS	3	BUCEENNE	3
		11		12		10

Club recevant	CHANGIS		AFPO			
	CHANGIS	1	AFPO	3		
	QUINCY	4	FERTE SOUS JOUARRE	5		
	MOUROUX	3	REBAIS	2		
		8		10		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025

Club recevant	BRIE FC		ANNET		DAMMARTIN	
	BRIE FC	5	ANNET	1	DAMMARTIN	8
	NANTEUIL	5	MONTHYON	3	VAL DE France	8
			MOUSSY	1		
			ST SOUPPLETS	5		
		10		10		16

Club recevant	MITRY		THORIGNY		TRILPORT	
	MCG	6	THORIGNY	2	TRILPORT	4
	MEAUX	6	MEAUX	4	VAIRES	6
			LAGNY	5	LE PIN	2
			ST THIBAUT	1		
		12		12		12

Club recevant	VILLENY		QUINCY		BUSSY	
	VILLENY	3	QUINCY	4	BUSSY	6
	COSMO	3	VAL D'EUROPE	6	CLAYE	6
	VAL D'EUROPE	4	CHAUCONIN	2		
		10		12		12

Club recevant	LOGNES		MAGNY		COLLEGIEN	
	LOGNES	8	MAGNY	3	COLLEGIEN	4
	CHELLES	7	JOUARRE	4	COULOMMIERS	3
			VILLEPARISIS	5	BREUILLOISE	4
		15		12		11

Club recevant	EMERANVILLE		BRIE EST		TORCY	
	EMERANVILLE	2	BRIE EST	1	TORCY	2
	NOISIEL FA	5	CRECY FC	3	CHAMPS FFC	4
	PONTAULT PORTUGAIS	5	FERTE SOUS JOUARRE	5	FERRIERES	4
			CHANGIS	1		
		12		10		10

Club recevant	POMMEUSE		ESBLY		ST MARD	
	POMMEUSE	5	ESBLY	1	ST MARD	3
	REBAIS	2	AFPO	3	COURTRY ACADEMY	4
	MOUROUX	3	BUCCEENNE	3	PLAINE DE France	2
		10		7		9

Club recevant	OTHIS					
	OTHIS	3				
	ST PATHUS	4				
	COURTRY FOOTBALL	2				
		9		0		0

Seniors D4 / Unique

81

* Match lever de rideau

Poule D

Après-Midi P4

Alliance 77 2	Avonnaise Us Foot 2	Chatelet En Brie Us 1	Fc Dd 1
Loing Fci 2	Nevoxy Sivry-Courtry 1	Senart Moissy 4	St Germain Laval Es 1
Varennes Fc 2	Vaux La Rochette 2		

Journée 01 - Aller 05/10/2025					Journée 18 - Retour 17/05/2026				
52343.	FG - ...	15H	54681568	St Germain Laval Es 1	-	Fc Dd 1	54681653	15H	FG - ...
52346.	2 - 3	15H	54681571	Nevoxy Sivry-Courtry 1	-	Chatelet En Brie Us 1	54681656	15H	... - ...
52347.	4 - 2	15H	54681572	Loing Fci 2	-	Varennes Fc 2	54681657	15H	... - ...
52345.	10 - 1	26/10/25 15H30	54681570	Vaux La Rochette 2	-	Senart Moissy 4	54681655	15H	... - ...
52344.	... - ...	16/11/25 15H	54681569	Alliance 77 2	-	Avonnaise Us Foot 2	54681654	15H	... - ...
Journée 02 - Aller 19/10/2025					Journée 10 - Retour 25/01/2026				
52348.	9 - 0	15H30	54681573	Senart Moissy 4	-	Nevoxy Sivry-Courtry 1	54681613	15H	... - ...
52350.	... - FG	15H	54681575	Avonnaise Us Foot 2	-	St Germain Laval Es 1	54681615	15H	... - FG
52351.	2 - 3	15H	54681576	Fc Dd 1	-	Varennes Fc 2	54681616	15H	... - ...
52352.	2 - 0	15H30	54681577	Vaux La Rochette 2	-	Loing Fci 2	54681617	15H	... - ...
52349.	... - ...	21/12/25 15H	54681574	Chatelet En Brie Us 1	-	Alliance 77 2	54681614	15H	... - ...
Journée 03 - Aller 02/11/2025					Journée 11 - Retour 01/02/2026				
52353.	... - ...	15H	54681578	Nevoxy Sivry-Courtry 1	-	Vaux La Rochette 2	54681618	15H30	... - ...
52354.	... - ...	15H	54681579	Alliance 77 2	-	Senart Moissy 4	54681619	15H	... - ...
52355.	FG - ...	15H	54681580	St Germain Laval Es 1	-	Chatelet En Brie Us 1	54681620	15H	FG - ...
52356.	... - ...	15H	54681581	Varennes Fc 2	-	Avonnaise Us Foot 2	54681621	15H	... - ...
52357.	... - ...	15H	54681582	Loing Fci 2	-	Fc Dd 1	54681622	15H	... - ...
Journée 04 - Aller 09/11/2025					Journée 12 - Retour 08/02/2026				
52358.	... - ...	15H	54681583	Avonnaise Us Foot 2	-	Fc Dd 1	54681623	15H	... - ...
52359.	... - ...	15H	54681584	Chatelet En Brie Us 1	-	Varennes Fc 2	54681624	15H	... - ...
52360.	... - ...	15H	54681585	Senart Moissy 4	-	St Germain Laval Es 1	54681625	15H	... - ...
52361.	... - ...	15H30	54681586	Vaux La Rochette 2	-	Alliance 77 2	54681626	15H	... - ...
52362.	... - ...	15H	54681587	Nevoxy Sivry-Courtry 1	-	Loing Fci 2	54681627	15H	... - ...

Journée 05 - Aller 23/11/2025					Journée 13 - Retour 15/02/2026				
52363.	FG - ...	15H	54681588	St Germain Laval Es 1	-	Vaux La Rochette 2	54681628	15H30	FG - ...
52364.	... - ...	15H	54681589	Alliance 77 2	-	Nevoxy Sivry-Courtry 1	54681629	15H	... - ...
52365.	... - ...	15H	54681590	Varennes Fc 2	-	Senart Moissy 4	54681630	15H	... - ...
52366.	... - ...	15H	54681591	Loing Fci 2	-	Avonnaise Us Foot 2	54681631	15H	... - ...
52367.	... - ...	15H	54681592	Fc Dd 1	-	Chatelet En Brie Us 1	54681632	15H	... - ...
Journée 06 - Aller 30/11/2025					Journée 14 - Retour 15/03/2026				
52368.	... - FG	15H	54681593	Nevoxy Sivry-Courtry 1	-	St Germain Laval Es 1	54681633	15H	... - FG
52369.	... - ...	15H30	54681594	Vaux La Rochette 2	-	Varennes Fc 2	54681634	15H	... - ...
52370.	... - ...	15H	54681595	Senart Moissy 4	-	Fc Dd 1	54681635	15H	... - ...
52371.	... - ...	15H	54681596	Chatelet En Brie Us 1	-	Avonnaise Us Foot 2	54681636	15H	... - ...
52372.	... - ...	15H	54681597	Alliance 77 2	-	Loing Fci 2	54681637	15H	... - ...
Journée 07 - Aller 07/12/2025					Journée 15 - Retour 22/03/2026				
52373.	... - ...	15H	54681598	Avonnaise Us Foot 2	-	Senart Moissy 4	54681638	15H	... - ...
52374.	... - ...	15H	54681599	Fc Dd 1	-	Vaux La Rochette 2	54681639	15H30	... - ...
52375.	... - ...	15H	54681600	Varennes Fc 2	-	Nevoxy Sivry-Courtry 1	54681640	15H	... - ...
52376.	... - ...	15H	54681601	St Germain Laval Es 1	-	Alliance 77 2	54681641	15H	... - ...
52377.	... - ...	15H	54681602	Loing Fci 2	-	Chatelet En Brie Us 1	54681642	15H	... - ...
Journée 08 - Aller 14/12/2025					Journée 16 - Retour 12/04/2026				
52378.	... - ...	15H	54681603	Senart Moissy 4	-	Chatelet En Brie Us 1	54681643	15H	... - ...
52379.	... - ...	15H30	54681604	Vaux La Rochette 2	-	Avonnaise Us Foot 2	54681644	15H	... - ...
52380.	... - ...	15H	54681605	Nevoxy Sivry-Courtry 1	-	Fc Dd 1	54681645	15H	... - ...
52381.	... - ...	15H	54681606	Alliance 77 2	-	Varennes Fc 2	54681646	15H	... - ...
52382.	FG - ...	15H	54681607	St Germain Laval Es 1	-	Loing Fci 2	54681647	15H	FG - ...
Journée 09 - Aller 21/09/2025					Journée 17 - Retour 10/05/2026				
52383.	... - FG	15H	54681608	Varennes Fc 2	-	St Germain Laval Es 1	54681648	15H	... - FG
52385.	5 - FM	15H	54681610	Chatelet En Brie Us 1	-	Vaux La Rochette 2	54681650	15H30	... - ...
52387.	1 - 2	12/10/25 13H	54681612	Senart Moissy 4	-	Loing Fci 2	54681652	15H	... - ...
52386.	3 - 0	26/10/25 15H	54681611	Avonnaise Us Foot 2	-	Nevoxy Sivry-Courtry 1	54681651	15H	... - ...
52384.	... - ...	18/01/26 15H	54681609	Fc Dd 1	-	Alliance 77 2	54681649	15H	... - ...